

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 MARS 2024**

Nombre de conseillers :

En exercice : 19
Présents : 15
Votants : 15

Date de convocation : 19/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 mars à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle Cesny-Les-Sources, légalement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, en nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Cesny-Bois-Halbout, sous la présidence de Monsieur PERRIN Renny, Maire.

Etaient présents : Damien CARREY, Mélanie CHANU, Patricia COMPERE, Marie-Line DANDOIS, Valérie FOUREY, Christine HUBERT-BENDZYK, Jacques LEGROS, Antoine MARTEL, Isabelle ONRAED, Renny PERRIN, Louis QUIRIE, Daniel SIMON, Jean VANRYCKEGHEM, Béatrice VILEY, Bernard VIVET.

Absents excusés : Noële BREARD, Jean-Christophe LETAVERNIER, Jean-Charles MARIE, Géraldine PERRIN.

Madame Valérie FOUREY a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal l'ajout à l'ordre du jour les deux points suivants :

- 1 – Information relative aux indemnités 2023 des conseillers municipaux
- 2 – Participations financières au Syndicat de secrétariat de la région de Cesny-Bois-Halbout et au Syndicat Intercommunal d'Entretien du Patrimoine Communal Tournebu Moulines

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des votants, décide d'adopter l'ajout à l'ordre du jour les deux points présentés ci-dessus par Monsieur le Maire.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 MARS 2024

Le procès-verbal de séance du conseil municipal du 19 mars 2024 a été envoyé pour lecture à chaque conseiller et il est demandé s'il y a des observations sur la rédaction de ce procès-verbal.

Le Conseil municipal adopte, par 14 voix pour, le procès-verbal du 19 mars 2024.

INFORMATION RELATIVE AUX INDEMNITES 2022 DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

La loi engagement et proximité prévoit que selon l'article n° L5211-12-1, chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toutes natures, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant dans leur conseil, au titre de tout mandat ou de toutes fonctions exercées en leur sein, au sein de tout établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI) et au sein de tout syndicat.

Cet état relatif aux indemnités des conseillers municipaux est communiqué aux conseillers municipaux avant examen du budget.

Indemnités 2023 des conseillers municipaux

Commune					Communauté de communes Cingal-Suisse Normande			Syndicats et autres mandats		
Prénom et nom	Fonction	Indemnité brute annuelle	% de l'indice brut	Taux maximum autorisé	Fonction	Indemnité brute annuelle	% de l'indice brut	Fonction	Indemnité brute annuelle	% de l'indice brut
Renny PERRIN	Maire	20 684,16	42,50	51,60						
Jean VANRYCKEGHEM	1er adjoint	8 760,36	18,00	19,80				Président Eaux Sud Calvados	11 797,26	
Isabelle ONRAED	2e Adjointe	9 636,36	19,80	19,80	7e Vice- Président	9 733,32	27,73			
Bernard VIVET	3e adjoint	9 636,36	19,80	19,80						
Daniel SIMON	Maire délégué	8 273,64	17,00							
Louis QUIRIE	Maire délégué	8 273,64	17,00							

Arrivée à la séance de Mme ONRAED Isabelle à 19 h 12

014/2024 - APPROBATION DES COMPTES DE GESTION ET DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2023- AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VANRYCKEGHEM, pour statuer sur les comptes de gestion et comptes administratifs :

BUDGET GENERAL

- **Approuve, à l'unanimité des votants, le compte de gestion du receveur** dont les résultats sont en tous points identiques à ceux du compte administratif.
- **Approuve, à l'unanimité des votants, le compte administratif 2023** présenté par le Maire qui s'est retiré de la séance lors du vote et constate :
 - o Un excédent de fonctionnement de 146 288,82
 - Pour mémoire
 - Résultat antérieur reporté + 950 874,75
 - Résultat cumulé au 31.12.2023 + 1 097 163,57
 - o Un déficit d'investissement de - 174 766,37
 - Pour mémoire
 - Résultat antérieur reporté - 116 711,37
 - Résultat cumulé au 31.12.2023 - 291 477,74
 - Restes à réaliser – Dépenses - 6 165,00
 - Résultat cumulé après restes à réaliser - 297 642,74

- **Décide, à l'unanimité des votants, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :**
 - à l'apurement du déficit d'investissement cumulé (cpte 1068) 297 642,74
 - Déficit reporté Investissement (compte 001) 291 477,74
 - à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur-cpte 002) 799 520,83

SERVICE ASSAINISSEMENT :

- **Approuve, à l'unanimité des votants, le compte de gestion du receveur** dont les résultats sont en tous points identiques à ceux du compte administratif.
- **Approuve, à l'unanimité des votants, le compte administratif 2023** présenté par le Maire qui s'est retiré de la séance lors du vote et constate :
 - o Un excédent de fonctionnement de 5 400,65
 - Pour mémoire
 - Résultat antérieur reporté + 112 554,01
 - Résultat cumulé au 31.12.2023 + **117 954,66**
 - o Un excédent d'investissement de 6 283,43
 - Pour mémoire
 - Résultat antérieur reporté + 41 857,54
 - Résultat cumulé au 31.12.2023 + **48 140,97**
 - **Décide, à l'unanimité des votants, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :**
 - à l'apurement du déficit d'investissement cumulé (cpte 1068) /
 - à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur-cpte 002) 117 954,66
 - l'excédent d'investissement 48 140,97

015/2024 - ADOPTION DES BUDGETS PRIMITIFS 2024

Monsieur le Maire demande à Monsieur Jean VANRYCKEGHEM, président de la commission des finances de donner lecture des budgets primitifs 2024 :

Budget général :

Section de fonctionnement :
Dépenses : 1 578 220,83 €
Recettes : 1 578 220,83 €

Section d'investissement :
Dépenses : 1 448 202,74 €
Recettes : 1 448 202,74 €

Budget service assainissement :

Section d'exploitation :
Dépenses : 186 424,66 €
Recettes : 186 424,66 €

Section d'investissement :
Dépenses : 75 980,97 €
Recettes : 75 980,97 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Pour le budget général, le budget primitif 2024 est adopté à l'unanimité des votants.
- Autoriser Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites de 7,5 % en fonctionnement et 7,5 % en investissement du budget général.

- Pour le budget service assainissement, le budget primitif 2024 est adopté à l' unanimité des votants.
- Pour le budget service assainissement, le budget primitif 2024 est adopté, à l' unanimité des votants,

016/2024 - ADOPTION DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX 2024

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de maintenir les taux d'imposition pour 2024 soit :

- Taxe foncière bâtie : 41,05 %
- Taxe foncière non bâtie : 26,06 %
- Taxe d'habitation : 9,85 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide d'adopter les taux d'imposition 2024 proposés par Monsieur le Maire.

017/2024 - SYNDICAT DE SECRETARIAT DE LA REGION DE CESNY-BOIS-HALBOUT – PARTICIPATION FINANCIERE 2024

Monsieur le Maire informe que le budget primitif 2024 du Syndicat de Secrétariat de la Région de Cesny-Bois-Halbout a été voté le 12 février 2024 et les participations financières de chaque commune membre ont été votées par délibération du comité syndical n° 003 en date du 12 février 2024.

Pour la Commune de Cesny-Les-Sources, la participation financière s'élève à 103 530 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de :

- Adopter la participation financière 2024 pour un montant de 103 530 € suite à l'élaboration et au vote du budget primitif 2024 par le Syndicat de Secrétariat de la Région de Cesny-Bois-Halbout.
- Autoriser Monsieur le Maire à effectuer l' opération nécessaire pour le paiement de cette participation.

018/2024 - SIEPC TOURNEBU/MOULINES – PARTICIPATION FINANCIERE 2024

Monsieur le Maire informe que le budget primitif 2024 du Syndicat Intercommunal d'Entretien du Patrimoine Communal (SIEPC) a été voté le 13 février 2024 et les participations financières de chaque commune membre ont été votées par délibération du comité syndical n° 003/2024 en date du 13 février 2024.

Pour la commune de Cesny-Les-Sources, la participation financière s'élève à 155 606 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de :

- Adopter la participation financière 2024 pour un montant de 155 606 € suite à l'élaboration et au vote du budget primitif 2024 par le Syndicat Intercommunal d'Entretien du Patrimoine Communal.
- Autoriser Monsieur le Maire à effectuer l'opération nécessaire pour le paiement de cette

participation.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **Bénédition des cloches de la Chapelle** : Après consultation auprès de l'Abbé Roger et des parrains et marraines, la date de la bénédiction des cloches de la chapelle proposée est le samedi 20 avril 2024 en fin de matinée.

- **Pierres en Lumières** : Monsieur LEGROS informe que dans le cadre de l'évènement « Pierres en Lumières », il est prévu le 17 mai 2024 à partir de 20 h une représentation avec la Fanfare St Jacques à l'église d'Angoville qui sera mise en lumière avec des bougies.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 55.